

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 18 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 avril 2024, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Coise, se sont réunis à 20h30 à la salle du Conseil en la Mairie de Coise, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 12 avril 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Arnaud MOUNIER, Aurélie CARTERON, Marie Agnès FAYOLLE, Yoan MAMMERI, Lionel RICHARD, Eliane MURIGNEUX, Guillaume SOUBEYRAND

ÉTAIT EXCUSÉE :

Delphine CHILLET ; Bernadette MARTIN, Pierre Emmanuel GRANGE, Valérie VENET

Secrétaire de séance : Arnaud MOUNIER,

Quorum : 8

➤ **Point d'information sur les travaux du restaurant**

La pose des menuiseries a pris un peu de retard ce qui retarde l'avancée du plaquiste.

Les choix concernant les détails de finition sont désormais actés.

Les travaux d'isolation et la pose de l'ascenseur sont en cours d'exécution.

Le gérant signale quelques nuisances sonores liées à l'avancement du chantier ce qui est parfois gênant pour le bon fonctionnement du restaurant.

Le planning est jusqu'à présent bien respecté dans l'ensemble. Les travaux de plomberie sont en cours.

Des chiffrages ont été réalisés pour l'équipement de la cuisine (environ 12 000 €) et la literie (autour de 8000-9000€).

➤ **Point d'information sur le terrain synthétique**

Travaux de piquetage semaine 16

Terrassement : 29/04

Le SIMA Coise avait fait l'acquisition de rouleaux de toile de jute pour un chantier qui n'a pas eu lieu. Selon le coût de revente, la commune pourrait éventuellement se positionner si cela peut générer une moins-value sur le marché.

I. DELIBERATIONS :

1°) SOUSCRIPTION D'EMPRUNTS POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS - REPORTE

2°) ADHESION DE LA COMMUNE D'EPERCIEUX-SAINT-PAUL - APPROBATION DE LA MODIFICATION A APPORTER AUX STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la délibération du 22 mars 2024 prise par le Comité du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier acceptant l'adhésion, à compter du 1^{er} Janvier 2025 de la commune d'Epercieux-Saint-Paul, et demandant la modification des statuts du Syndicat pour la prise en compte de l'extension du périmètre syndical.

La modification, dans l'article 1 des statuts, est la suivante :

Pour le Département de la Loire

- ✓ **25 Communes :** Bussières, Chatelus, Chevrières, Civens, Cottance, **Epercieux-Saint-Paul**, Essertines-en-Donzy, Jas, Maringes, Montchal, Néronde, Panissières, Pouilly-les-Feurs, Rozier-en-Donzy, Saint-Barthélémy-Lestra, Saint-Cyr-les-Vignes, Saint-Denis-sur-Coise, Saint-Martin-Lestra, Saint-Médard-en-Forez, Sainte-Agathe-en-Donzy, Salt-en-Donzy, Salvizinet, Valeille, Violay, Virigneux.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette modification envisagée par le Comité Syndical.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir pris connaissance de la délibération du Comité du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, en date du 22 mars 2024
à l'unanimité des membre présents

1° - APPROUVE la modification des statuts du Syndicat pour la prise en compte de l'extension du périmètre syndical conformément à la délibération du Comité Syndical du 22 mars 2024.

2° - PREND ACTE que l'adhésion de la Commune d'Epercieux-Saint-Paul sera effective à compter du 1^{er} Janvier 2025 ;

2°) APPEL A PROJETS PARTENARIAT TERRITORIAL 2024 : DEMANDE DESUBVENTION POUR « MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA REFECTION DU STADE MUNICIPAL »

Le Département du Rhône aide les communes afin de faire du territoire départemental un espace de solidarité, sur le fondement de l'article L. 1111-10, 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales qui dispose que "le département peut contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes, à leur demande". Depuis la délibération n° 004 du 22 avril 2016, le Département du Rhône a adopté une nouvelle politique de soutien aux communes qui s'applique sous forme d'appel à projets.

Dans le cadre de cet appel à projets, le Département souhaite soutenir les investissements portés par les communes qui respectent les orientations des grandes politiques départementales et s'inscrivent dans la logique de développement durable proposée par le Département.

Le projet de travaux pour la réfection du stade s'inscrit dans le respect des orientations de projets soutenus par le Département en vue de permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier auprès des services du Département du Rhône, à savoir :

Montant HT des travaux : 695 000 € HT

- Fonds Propres	205 000 €
- Région	100 000 €
- DETR	200 000 €
- Département Rhône	190 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité

1° - **DE DEPOSER** auprès des services du Département du Rhône un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet collectivité.

POINTS DIVERS :

Dispositif PENAP

Lors de la conférence des maires du 02/04, il a été évoqué de nouveau le dispositif PENAP/PAEN (protection des espaces naturels et agricoles périurbains).

Un accord s'est dégagé au sein de l'assemblée pour lancer la démarche et la première étape de celle-ci consiste à consulter les communes.

Chaque commune doit faire part de sa position sur le principe de s'inscrire ou non dans cette démarche avant le 30/06/2024.

La commune devra décider du périmètre qu'elle souhaite protéger par le biais de ce dispositif. L'objectif étant de soutenir les projets sur ces secteurs protégés tel que la réflexion dans le cadre du PAT (Programme Alimentaire Territorial) qui pourrait favoriser le foncier à vocation alimentaire.

Une lettre d'intention émanant de la CCMDL sera transmise au Département.

Réunion CEPOS du 10/04/24

6 projets ont été présentés sur différentes thématiques/actions :

Le vélo - commune de Maringes

La cantine partagée - commune de Grammond

Gestion de l'eau – commune de Meys

Panneaux photovoltaïques (auto consommation) – Monts Energies

Broyage pour les particuliers – commune de La Chapelle

Isolation biosourcée restaurant – commune de Coise

Marche des pierres roses

1150 marcheurs

Cyclo des monts

Date 15/06

Arrivée à Viricelles – concert (troupe + école)

Salle associative

Visite du SDMIS =RAS avis favorable / la ligne téléphonique fixe peut-être suspendue

Ordures ménagères

Choix de colonnes aériennes dans un premier temps pour réduire les coûts

Mise en place des colonnes

OM 06/05

Tri 22/04

Dernière collecte

OM 10/05

Tri 29/04

Séance levée à 22H00.

Procès-verbal approuvé par les membres présents lors de la séance du conseil du 23 mai 2024

Vu le 24/05/2024,

Le secrétaire de séance,
Arnaud MOUNIER



Affichée et publiée le :

Le Maire,
Philippe BONNIER

